

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014)

Heft: 2054

Artikel: De Brics et d'OGM : entre le tout-OGM et le refus de savoir, certains pays vont de l'avant

Autor: Escher, Gérard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

retrancher environ 600 francs de coûts fixes (frais de réseau et taxes). Reste donc 400 francs pour l'électricité proprement dite, ce qui réduit sensiblement le bénéfice attendu d'un marché concurrentiel. Au mieux, le libre choix devrait contribuer à réduire le fossé tarifaire existant entre les régions du pays - de 0,6 à 10,6 centimes -, la Suisse romande et Berne se plaçant en tête du peloton des prix les plus élevés.

Sur le marché de l'électricité, les distorsions de concurrence sont légion. En Grande-Bretagne et en France, l'électricité d'origine nucléaire bénéficie d'un prix garanti. En Allemagne, l'électricité sale produite à partir du charbon est généreusement

subventionnée, tout comme l'électricité photovoltaïque chez notre voisin et en Suisse. Sans parler des coûts externes que constitue l'impact sur l'environnement. C'est dire que les prix ne reflètent pas les coûts réels de production. D'où la crainte justifiée de voir apparaître des offres bon marché pour le consommateur, mais coûteuses en termes de réchauffement climatique. Une concurrence que l'on peut qualifier de déloyale par rapport à l'électricité hydraulique.

Si la Suisse veut participer au marché européen de l'électricité, elle doit respecter les règles de ce marché. Impossible de vendre à l'étranger sans accepter la réciproque. Mais cette

participation ne peut se réaliser qu'à deux conditions.

L'électricité sale doit être taxée de manière à ce que son prix final couvre ses coûts externes. Sans quoi la stratégie Energie 2050 restera lettre morte.

Par ailleurs, la pérennité des réseaux publics de distribution doit être assurée. Trop d'exemples montrent que la privatisation des réseaux se conjugue souvent avec un entretien insuffisant et un développement lacunaire, d'où résulte en fin de compte une insécurité de l'approvisionnement.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, la deuxième étape de libéralisation a peu de chance de passer le cap référendaire.

De Brics et d'OGM

Entre le tout-OGM et le refus de savoir, certains pays vont de l'avant

Gérard Escher - 12 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26541>

En moins de vingt ans, les variétés transgéniques de soja, maïs, coton - mais non de blé, sauf celui de [Monsanto](#) qui a récemment défrayé la chronique - ont centuplé leur étendue pour atteindre aujourd'hui 175 millions d'hectares, selon la très génophile [ISAA](#).

On connaît l'adoption rapide des variétés transgéniques (organismes génétiquement

modifiés, OGM) par l'agriculture intensive aux Etats-Unis, où leur développement [stagne](#) toutefois. La progression de ces cultures est désormais due à d'autres acteurs: dès 2012, les pays en développement plantent davantage d'hectares de plantes transgéniques que les pays industriels.

En Suisse, anesthésiés par le confort d'un moratoire

indéfiniment prolongé, nous ne voyons guère que, loin de nous, le débat sur les OGM évolue. Un [rapport](#) de [GMFuturos](#) à l'Université de Durham fait le point sur trois grandes puissances émergentes agricoles, le Mexique, le Brésil et l'Inde.

Coton, soja, maïs: Mexique et Brésil

Le Mexique est à la fois le

berceau de la révolution verte, donc d'une agriculture productive, et celui du maïs, dont il est le gardien de la diversité. En 2001, des chercheurs de Berkeley détectent des contaminations OGM au milieu de plantations de maïs traditionnel. Ces résultats seront invalidés, puis partiellement revalidés par la suite.

Dès 2005, le pays élabore un régime de «Centres d'origine du maïs» qui définit des zones de protection des cultures traditionnelles du maïs, où toute culture OGM est prohibée; la zone de protection est d'abord appliquée à tout le pays, puis le Nord du Mexique - région de cultures industrielles - en est exempté, mais l'affaire se poursuit en justice.

Aujourd'hui, seul le coton est planté à grande échelle dans sa variété transgénique. La difficile division d'un pays en zones OGM et sans OGM, la défense d'une agriculture de qualité sont d'un intérêt particulier pour la Suisse.

Le Brésil est aujourd'hui le principal exportateur de soja à destination de la Chine, un soja transgénique à 92%. Pourtant, l'aventure avait débuté par un moratoire judiciaire (obtenu par Greenpeace) sur toutes cultures OGM, et qui fonctionna longtemps. Mais, les cultures illégales de soja OGM se multipliant, un décret du président Lula autorise en 2003 la distribution et la vente de soja transgénique.

Aujourd'hui le Brésil est le deuxième «producteur OGM» du monde, derrière les Etats-Unis. Ce changement s'expliquerait notamment par des réglementations claires (voire tolérantes). De plus les chercheurs brésiliens se sont approprié la technologie et l'appliquent à la canne à sucre et aux haricots, aliment de base des ménages de tout le pays. Incitations économiques aussi, car pour les petits paysans déjà producteurs de soja traditionnel, le soja OGM a permis de réduire la facture de pesticides. Finalement, les «anti-OGM» brésiliens auraient muté en pragmatiques «pro alternative aux OGM», militant pour une agriculture de qualité et des produits tant bio que locaux.

Aubergines et coton: Inde

En 2001, du coton transgénique (coton Bt) planté illégalement est découvert en Inde. Ce coton est approuvé rétrospectivement et reste à ce jour la seule plante transgénique autorisée dans le pays.

L'Inde est le plus grand producteur de coton au monde, un coton transgénique à 93%. Contrairement au Brésil, les procédures d'approbation sont rocambolesques et impliquent ministères, experts et juges. Présentement, un moratoire indéfini couvrant plantations et essais plein champ est proposé par un groupe d'experts nommés par la Cour suprême, en attente de procédures de réglementations claires (le ministère de l'environnement combat

cette proposition).

Paradoxalement l'Inde se positionne comme une championne de la recherche, avec une vingtaine de variétés transgéniques développées dans le pays. Parions qu'une fois l'imbroglio des réglementations résolu, l'Inde se positionnera comme grande puissance en matière de biotechnologie agricole.

Lorsque Monsanto s'approprié l'aubergine et en propose une variété transgénique - le Brinjal Bt -, cette dernière devient le symbole du postcolonialisme et du néolibéralisme. Interdite en Inde, Monsanto se tourne vers le Bangladesh voisin qui vient de commercialiser l'aubergine transgénique, expérience marginale certes, avec 20 producteurs sur 150'000 participant à l'expérience. Le Bangladesh a bien monnayé son assentiment: un accord négocié avec Monsanto stipule que l'entreprise fait don des graines aux paysans, lesquels se voient garanti le droit de les stocker et de les semer à nouveau.

En 2015 en Suisse

Quand il s'agit d'agriculture d'exportation, les variétés transgéniques apparaissent rentables, d'où leur adoption par les trois pays précités. Leurs chercheurs se sont généralement engagés dans la création de variétés prometteuses, de sorte que désormais le débat porte moins sur le risque technique que sur l'effet socioéconomique

(dépendance vis-à-vis des fournisseurs de semences, critique de l'agriculture industrielle).

Tout en observant les difficultés rencontrées par le Mexique lancé dans la création de zones d'exclusion de plantes transgéniques, on attend avec

impatience le [projet](#) du Conseil fédéral – annoncé pour 2015 – qui prévoit la possibilité de déterminer des régions préservées.

Renvoi des étrangers criminels: quelle a été réellement la volonté du peuple?

Un regard d'économiste sur les préférences des votants face au contre-projet et à l'initiative de l'UDC

Invité: Tobias Müller - 10 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26522>

Au mois de mars de cette année, le Conseil national a approuvé une loi d'application de l'initiative «*Pour le renvoi des étrangers criminels*» qui est contraire au principe de proportionnalité et à la Convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil des Etats doit se prononcer prochainement sur cette question. Peut-on justifier l'adoption d'un texte de loi qui viole des principes fondamentaux de notre ordre juridique en se référant à la volonté populaire?

L'initiative de l'UDC «*Pour le renvoi des étrangers criminels*» a été acceptée le 28 novembre 2010 par 52,3% des votants, alors que le contre-projet du Parlement a été rejeté par 52,6%. Sur les plans juridique et politique, le résultat de cette votation est clair: l'initiative a été acceptée par le peuple et les cantons et doit être mise en œuvre. Mais peut-on pour autant affirmer que la volonté du peuple était de préférer l'initiative au contre-projet

comme le répètent inlassablement les initiants et de nombreux autres politiciens?

La réponse à cette question est moins évidente qu'il n'y paraît. En effet, à la question subsidiaire une majorité des votants (50,4%) a répondu qu'elle préférerait le contre-projet à l'initiative. A première vue, on pourrait penser que l'on se trouve ici en présence d'une contradiction: le peuple préfère l'initiative au *statu quo*, le *statu quo* au contre-projet et le contre-projet à l'initiative. [Certains observateurs](#) n'ont pas manqué de relever qu'on ne pouvait déduire de ce résultat du vote un ordre de préférence du peuple entre les trois alternatives («*paradoxe de Condorcet*»).

Cependant, avant d'arriver à une telle conclusion, il faut se demander si le résultat de ce vote exprime les véritables préférences des citoyens suisses. Dans le cas habituel où l'on vote uniquement sur une

initiative, sans contre-projet, les votants ont en principe intérêt à exprimer leur préférence de manière sincère. En revanche, l'existence d'un contre-projet peut inciter certains citoyens à voter de manière tactique (ou «*stratégique*» dans le jargon des économistes) c'est-à-dire à voter partiellement à l'encontre de leurs véritables préférences dans le but d'arriver à un meilleur résultat. L'importance du comportement stratégique pour le résultat du vote a été mise en évidence pendant la campagne dans [Domaine Public](#) et [Le Temps](#). Dans le contexte actuel où l'UDC exige une mise en œuvre stricte de l'initiative au nom de la volonté populaire, il faut renverser la perspective et se poser la question suivante: que peut-on dire des vraies préférences des votants lorsqu'on interprète le résultat du vote en tenant compte du comportement stratégique?

Le comportement stratégique dépend notamment de la procédure de vote qui est